



Vuarrens info

Mai 2021

Tonte du gazon

Les beaux jours reviennent et le chant des tondeuses se fait entendre régulièrement. Nous en profitons pour vous rappeler un extrait du règlement de police relatif à la lutte contre le bruit. (article 21) :

Pendant les jours de repos public, les autres jours entre 22h et 06h, tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui et tous travaux intérieurs et extérieurs bruyants sont interdits.

L'entier dudit règlement se trouve bien entendu sur notre site internet à l'adresse : <http://vuarrens.ch>

Merci à chacun de le respecter



Remplissage des piscines

Pour le remplissage de vos piscines, il est possible de faire appel à notre employé communal afin d'utiliser les bornes à incendie pour un remplissage rapide.

Cette opération ne pourra avoir lieu que les jours ouvrables et pendant les heures de travail usuelles, la demande devant être faite au moins un jour ouvrable à l'avance. L'eau vous sera facturée en fonction des mètres cubes consommés.



Changement à la déchetterie et compostière

Ouverture du lundi de 17h00 à 18h00 :

Au vu du peu de fréquentation de cette tranche horaire, la déchetterie ne sera plus ouverte le lundi dès le 15 mai 2021

La déchetterie est ouverte **tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 en libre accès.**

Sont accessibles : papier, carton, verre, alu, capsules, PET, huiles, ferraille et ordures ménagères.

Ne sont pas accessibles : les encombrants, OREA (électronique), bois, déchets inertes, sagex, zone d'échange

La déchetterie est ouverte sous surveillance aux horaires habituels

le mercredi de 18h à 19h30 ainsi que le samedi 9h00 à 11h45

La compostière est ouverte sous surveillance **le mercredi de 18h à 19h30 et le samedi de 9h à 11h45**

Nous vous rappelons que **le port du masque est obligatoire.**

Maximum 10 personnes (y compris le surveillant) et **3 véhicules** à l'intérieur de l'enceinte de la déchetterie.

Au nom de la Municipalité
Hermann Gerber



Piscine

Piscine / Jacuzzi / Règlement

Règles à respecter concernant la police des constructions :

Tout projet de construction ou de démolition doit être soumis à la Municipalité
Toute piscine équipée d'un filtre doit faire l'objet d'une enquête Camac, selon disposition de la loi sur l'énergie en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014.

La liste des travaux de minime importance se trouve sur le site du canton sous art. 68a RLATC. Les travaux de cette liste nécessitent une autorisation communale avec affichage au pilier public.

Pour les piscines, les règles suivantes s'appliquent :



Autorisation municipale :

Piscines démontables non chauffées

Certes il est difficile de définir avec certitude laquelle est dans les faits démontée d'une saison à l'autre et laquelle ne l'est pas. A notre sens, seul un modèle à tubulure légère (qui ne résiste pas à l'hiver) est réellement une piscine qui sera démontée en fin de saison.

Celle-ci n'est pas considérée comme démontable car bien souvent ce type de piscine reste à l'année



Enquête allégée (si pas de dérogation) :

Jacuzzi / spa

Si chauffé de moins de 8m³ cocher la case 357 du QG

Si chauffé de plus de 8m³

Piscine non couverte de moins de 15m³

Enquête complète :

Piscine de plus de 15m³

Questionnaire Général : (DCPE 501 piscine à joindre lors du permis de construire)

Piscine démontable d'une saison à l'autre (DCPE 501) : cocher la question 49 page 5

Piscine non chauffée de plus de 8m³ : cocher la question 49 page 5. Formulaire E8

Installation de chauffage pour piscine ou jacuzzi extérieur : cocher la question 467 page 7. Formulaire EN-VD 11

Piscine chauffée de plus de 200m³ : Concept énergétique à soumettre au DGE-DIREN

Piscine pour plus d'une famille : cocher la question 356 page 12

Piscine fixe ou Jacuzzi (quel que soit le volume) : cocher la question 357 page 12

Piscine chauffée de plus de 8m³ : cocher la question 357 page 12. Formulaire E8

Agenda

9 mai 2021	Culte—Vuarrens 10h30
23 mai 2021	Espace œcuménique Vuarrens, 17h
20 juin 2021	Culte au bois refuge 10h

Décès



Monsieur Roland Buffat est décédé le 31 mars 2021 à l'âge de 89 ans.

Vacances du bureau communal

Le bureau communal sera fermé
du 24 au 29 mai 2021.

Espace œcuménique Vuarrens

Dimanche 23 mai à 17h
Célébration musicale
À l'église de Vuarrens



ESPACE
Œcuménique
VUARRENS



Programme: Nous aurons la joie d'accueillir Sylvain Freymond, compositeur de nombreux chants chrétiens contemporains, musicien et auteur de CDs et de livres. Sylvain Freymond conduira à la voix et au piano ce moment avec des chants traditionnels et récents, et nous pourrons chanter avec lui (avec masque). **Inscription** appréciée mais non indispensable, par tél. au 021 887 87 27 (répondeur) ou à info@espace-vuarrens.ch ou sur le site www.espace-vuarrens.ch **Contact:** Yves et Dorothee Bornick, Champ du Clos 6, 021 887 87 27 et Pascale Bouilliez, Pré Soleil 6, 021 882 13 16